

Québec, le 24 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 juin 2016, la députée de Taillon déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant un moratoire sur le transfert des ressources professionnelles des Centres locaux de services communautaires (CLSC) vers les groupes de médecine familiale privés, afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur la population et les intervenants du réseau.

Les orientations du nouveau Programme Groupe de médecine de famille (GMF), notamment en lien avec le transfert des ressources professionnelles, ont été convenues à la suite d'une revue de littérature en lien avec les meilleures pratiques. Plus spécifiquement, les assises de ce Programme ont été basées sur le modèle du Centre de médecine de famille du collège des médecins de famille du Canada. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les GMF adhérant au Programme se voient attribuer des infirmières cliniciennes, des travailleurs sociaux et d'autres professionnels de la santé, qui demeurent à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux.

Concrètement, le nouveau Programme entraînera, dans les prochains mois, environ 5% de l'ensemble des travailleurs sociaux généraux du réseau, laissant donc une vaste majorité de ces professionnels dans les établissements du réseau, dont les CLSC. Cette proportion demeure relativement faible, considérant que près de 67 % de la population inscrite à un médecin de famille au Québec est suivie dans un GMF.

... 2

Par ailleurs, l'approche interdisciplinaire favorisée par le Programme GMF a été réfléchi et adoptée au bénéfice des Québécoises et Québécois. La personne inscrite à un médecin pourra obtenir, dans un seul lieu, des soins et services complets, ce qui signifie moins de déplacements pour celle-ci. L'expertise dans le travail interdisciplinaire, développée par les ressources professionnelles qui œuvraient en CLSC, combinée à l'ajout du médecin de famille au sein de l'équipe, sera bénéfique pour le suivi du patient.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-03481